



# rattachement d'un lotissement au domaine communal

Par **jeanclaudebena**, le **27/02/2019** à **19:29**

Le plan de voirie d'un lotissement, qui n'est pas encore pris en charge par la commune ,prévoit la possibilité de raccorder le lotissement à une parcelle adjacente et du domaine privé à surface constructible;

Il me serait agréable de savoir la période à laquelle ce lotissement doit être pris en charge par la mairie

( les anciens lotissements seraient rattachés d'office en 2020 ? )

Le lotissement et la parcelle ont chacun un unique accès et le fait de les raccorder faciliterait les secours.

(lotissement et parcelle en forme de fond de cul de sac)

Par **youris**, le **27/02/2019** à **20:58**

bonjour,

il n'y a pas d'obligation pour une commune de reprendre la voirie privée d'un lotissement.

salutations